



Université Paris 8 - 2, rue de la Liberté  
93526 Saint-Denis  
Métro ligne 13, Saint-Denis Université

Inscription :  
Tarif normal : 30 €  
Enseignants, étudiants : gratuit

Pour l'inscription au colloque, veuillez envoyer un message contenant votre nom, organisme et adresse électronique au plus tard le 29 octobre 2010 à l'adresse suivante :  
[forcesdudroit@univ-paris8.fr](mailto:forcesdudroit@univ-paris8.fr)

Colloque organisé en partenariat avec l'EFB et avec le soutien de la Mission de recherche Droit et Justice et la communauté d'agglomération Plaine Commune



# Colloque



Photographie de Daphné Le Sergent



UNIVERSITÉ  
**PARIS 8**  
VINCENNES-SAINT-DENIS

**vendredi 12 novembre 2010**

## *La lutte contre l'immigration irrégulière par l'Union Européenne : quelle légalité ?*

Organisation : Laurence Dubin, professeur de droit public, responsable du Laboratoire Forces du droit, université Paris 8

Université Paris 8  
Amphi D001 - 9.15 - 18.00  
Contact : [forcesdudroit@univ-paris8.fr](mailto:forcesdudroit@univ-paris8.fr)

# PROGRAMME

**9.15**

## **Ouverture du colloque et allocution d'accueil**

Pascal BINGZAK, Président de l'université de Paris 8

## **Propos introductifs**

Laurence DUBIN, Professeur de droit public à l'université de Paris 8

## **« La répartition des compétences en matière migratoire entre les Etats membres et l'Union »**

Eleftheria NEFRAMI, Professeur de droit public à l'université de Paris 13

## **10.00 – 12.30 « Le contrôle du franchissement des frontières extérieures de l'Union Européenne »**

sous la Présidence de Danièle LOCHAK, Professeur émérite de droit public à l'université de Paris 10

### **« Le fichage : quelle utilisation pour quel respect des libertés individuelles ? »**

- Rapport général de Ségolène BARBOU DES PLACES, Professeur de droit public à l'université de Paris 12

### **« L'action de Frontex : quelle transparence pour quelle légalité ? »**

- Rapport général de Claire RODIER, Vice présidente de Migreurop
- Discutant sur la légalité de l'action de Frontex au regard du droit international : Mouloud BOUMGHAR, Professeur de droit public à l'université du Littoral

## **11.00 Discussion générale**

*Pause*

**11.30**

### **« L'externalisation du contrôle auprès des Etats tiers »**

- Rapport général de Christel COURNIL, Maitre de conférences à l'Université de Paris 13
- Discutant sur la réadmission : Jean MATRINGE, Professeur de droit public à l'université de Versailles

*Discussion générale*

## **12.30 Déjeuner libre**

## **14.15 - 18.00 « L'harmonisation des règles relatives au séjour irrégulier »**

sous la présidence de Carlo SANTULLI, Professeur de droit public à l'université de Paris 2

### **« La pénalisation de l'entrée et du séjour irrégulier »**

- Rapport général de Elspeth GUILD, Professeur à l'université Radboud de Nimègue
- Discutant sur le délit de solidarité : Vincent TCHEN, Maitre de conférences à l'université de Versailles

### **« La pénalisation du travail irrégulier »**

- Rapport général d'Isabelle DAUGAREILH, Directrice de recherches au CNRS
- Discutant : Violaine CARRERE, Chargée d'études au Gisti

## **15.40 Discussion générale**

*Pause*

**16.05**

### **« Les conditions du retour de l'étranger irrégulier »**

- Rapport général de Serge SLAMA, Maitre de conférences à l'université Evry Val-d'Essonne
- Discutant sur les garanties constitutionnelles et la rétention : Olivier LECUCQ, Professeur de droit public à l'université de Pau et des pays de l'Adour
- Discutant sur la décision de retour et l'interdiction d'entrée sur le territoire de l'Union : Francesco MARTUCCI, Professeur de droit public à l'université de Strasbourg

## **17.05 Discussion générale**

## **17.45 Conclusions générales**

### **« L'étranger irrégulier en Europe: quel statut pour quelle justification? »**

François JULIEN-LAFERRIERE, Professeur émérite de droit public à l'Université Paris-Sud